

Louvain-la-Neuve, le 19 juin 2021

D.H. / Ch. D

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 juin 2021 (tenue au centre sportif du Blocry) – place des sports, 1 à 1348 à Louvain-la-Neuve)

La séance est ouverte par le Président à 10h30. M. Thomas Lefèbvre souhaite la bienvenue aux représentants des cercles.

ORDRE DU JOUR

A. Inventaire des cercles présents ; vérification de leur droit d'être représentés

44 cercles (sur 50) sont présents pour un total de 783 voix (sur 873 voix). Les cercles de RSCA, MOHA, ACCO, ACLE, CSDY, OSGA sont absents.

Le cercle du RCAS a une procuration au nom du cercle du RIAAC.
Le cercle du CABW a une procuration au nom du cercle de l'UAC.
Le cercle de DAMP a une procuration au nom du cercle du CAF.
Le cercle de SER a une procuration au nom du cercle de MALM.
Le cercle de BBS a une procuration au nom du cercle de ULA.
Le cercle de HERVE a une procuration au nom du cercle de SPA.
Le cercle de ACTE a une procuration au nom du cercle de FLEU.
Le cercle de l'OCAN a une procuration au nom du cercle du ROCA.

B. Vérification des pouvoirs des délégués: la vérification en a été faite à l'entrée de la salle par Evelyne Larose et Frédérique Deroubaix.

- C. -** Admission de nouveaux clubs : néant;
- Démission de club : néant ;
 - Suspension, radiation de cercle associé : néant;
 - Mise en inactivité : néant.

D. Rapport du Comité Directeur sur l'exercice écoulé.

Le Secrétaire Général était présent ce matin pour une réunion. Malheureusement , il a dû partir car il était souffrant. Christel Durant lit donc son rapport.

Rapport administratif (Daniel Hoffman – Secrétaire Général)

Mesdames, Messieurs les Présidents,

Mesdames, Messieurs les Secrétaires,

Mesdames, Messieurs,

Au vu de cette crise sanitaire sans précédent que nous connaissons, je n'aurai pas eu, pendant les premiers mois de mon mandat, beaucoup d'occasions de vous rencontrer personnellement. Malheureusement, l'entièreté de l'année 2020 a été placée sous l'ère du covid. Espérons que, la vaccination avançant à grand pas, la prochaine saison verra un retour à la vie normale. Espérons que nous pourrons, lors de la prochaine saison indoor, enfin profiter pleinement des installations du hall d'athlétisme indoor de Louvain-la-Neuve.

Cette assemblée statutaire du samedi 19 juin 2021, clôturera officiellement l'exercice 2020, si vous accordez à ses administrateurs et aux commissaires aux comptes, la décharge que nous solliciterons en cours de réunion. Comme vous le savez, cette assemblée générale se tient tardivement et avec un ordre du jour réduit, toujours malheureusement en conséquence de la crise sanitaire. Ce report de l'Assemblée Générale de mars à juin aura cependant permis de tenir cette assemblée en présentiel. Nous espérons pouvoir tenir l'Assemblée Générale 2022 en mars et avec un ordre du jour complet.

Je tiens, tout d'abord, à remercier, l'ensemble de nos cercles et des comités qui ont montré, en cette période particulièrement compliquée, toute la vitalité et l'ingéniosité de l'athlétisme en Fédération Wallonie-Bruxelles. Il est naturel de penser à tous les dirigeants bénévoles qui donnent de leur temps, de leur engagement, de leur compétence et leur dévouement pour faire vivre nos activités et ce, malgré les restrictions imposées par cette pandémie. On doit y associer notre Président et notre direction technique pour le travail et les multiples contacts pris avec les autorités afin de pouvoir continuer un maximum de nos activités tout en respectant les consignes sanitaires et la sécurité de chacun.

Comme les années passées, ce rapport est construit grâce au travail de chaque commission et de nos divers départements qui, au cours de l'année, ont rythmé la vie notre fédération en 2020. Je remercie mes collègues élus pour avoir apporté, dans le cadre de ce rapport, le bilan des actions qu'ils ont conduites.

La vie du Comité Directeur a été marquée par une intense activité de ses membres et du Président. Celui-ci a été omniprésent aussi bien au niveau national, que dans les ministères et sur le terrain, pour promouvoir notre Sport face aux nombreux aléas de cette crise sanitaire. Les instances (Bureau, Comité Directeur, Commissions et groupes de travail) ont également continué à travailler (soit en présentiel, soit en visio) afin de préparer la prochaine saison dans les meilleures conditions et notre adaptation au monde de demain. N'oublions pas notre personnel qui a dû également s'adapter aux exigences du Covid (chômage technique et télétravail) et ce avec les moyens techniques disponibles.

Vous n'êtes pas sans savoir, puisque cela a été relayé par la presse, que les frères Borlée ont intenté une action en justice devant le tribunal de l'entreprise francophone de Bruxelles. Cette affaire porte sur le statut juridique des primes de championnats internationaux.

Le fonctionnement de la fédération, vous ne l'ignorez pas, s'appuie sur deux directions distinctes.

Christel Durant et Evelyne Larose gèrent la direction administrative. Frédéric Kimmlingen a en charge la direction technique, le département sport, y compris, le sport de haut niveau.

Je laisserais le soin à Frédéric Kimmlingen, Directeur Technique, de développer plus longuement cette partie et l'activité qu'il déploie avec toute son équipe technique. La Direction Technique est, en effet, dirigée par Frédéric Kimmlingen depuis le départ de Christian Maigret au 1^{er} janvier 2020. Jonathan Nsenga est le Coordonnateur Haut Niveau. Benoît Malo et Frédérique Deroubaix sont les collaborateurs de la Direction Technique ainsi que Mélissa Gillet mais nous anticipons là un peu sur l'année 2021. Thibault Duval est le Coordonnateur des formations. Depuis cette année, Tim Bossier complète l'équipe principalement au sein de l'antenne de LLN.

J'en viens donc à l'aspect administratif. Marianne Zorn et Gael Collin sont les deux collaborateurs au département administratif. La comptabilité, les affiliations, la rédaction des avis aux cercles, les diverses commandes de médailles et trophées, les convocations aux réunions, l'aide apportée au fonctionnement des diverses commissions, les diverses sélections aux Championnats, l'attention apportée aux multiples sollicitations des cercles, la gestion du site dans toutes ses composantes et bien d'autres tâches constituent autant de missions et de travaux dont l'importance et le temps qu'ils requièrent n'est pas négligeable.

La Ligue Belge Francophone d'Athlétisme connaît un développement continu des effectifs, adhérents et licenciés, et ce, malgré la pandémie.

A la fin de la saison 2018 / 2019, la LBFA comptait 32.616 affiliés. A la fin de la saison sportive dernière, elle a totalisé 32.018 affiliés dont 14.606 licenciés. La pandémie n'a donc que très peu impacté les chiffres de nos licences qui connaîtront certainement un nouveau pic après les JO.

Le 10/10/2020, notre Assemblée Générale a dû se tenir sous présence réduite en respectant les conditions sanitaires imposées.

Cette Assemblée Générale a vu la réélection de notre Président et le renouvellement de 50% des administrateurs du Conseil d'Administration. Je souhaite encore une fois la bienvenue à ces nouveaux administrateurs. Je tiens également à remercier les membres qui ne se sont pas représentés pour le travail accompli et pour leur dévouement tout au long de leur mandat.

Chaque année, à la suite de vos retours, nous proposons à notre prestataire informatique Fedinside avec qui nous collaborons depuis 2017, de nouvelles modifications afin d'améliorer notre service auprès des adhérents. Plusieurs modules sont tout à fait opérationnels : affiliations, licences, désaffiliations ou encore les facturations, les compétitions, le calendrier, l'inscription aux championnats, la convocation des jurys. Des améliorations sont à l'étude, notamment la signature numérique. Plusieurs modules sont en cours d'améliorations : entraîneurs, GEFA, officiels. Un nouveau partenariat est envisagé avec BETRAIL dans le cadre d'un suivi des performances. Une convention est en cours d'élaboration. Ce partenariat consisterait à développer pour la LBFA une plateforme consacrée à l'athlétisme sur laquelle chaque athlète pourrait consulter sa page de performance et ensuite pourrait intégrer un réseau social et interagir avec des amis, suivre leurs résultats, ajouter des photos, commentaires, évaluer un résultat. Néanmoins la route est encore longue, les évolutions informatiques recélant toujours leur lot de péripéties.

Mon prédécesseur, que je salue au passage, avait évoqué lors de son rapport d'activités de juin 2020, l'annulation du système des activités complémentaires exonérées d'impôt établi par la loi du 18 juillet 2018 relative à la relance économique et au renforcement de la cohésion sociale, autrement appelé le travail associatif, jugé contraire au principe d'égalité et de non-discrimination par la Cour Constitutionnelle. Celle-ci avait cependant maintenu les effets des dispositions annulées pour les activités exercées jusqu'au 31 décembre 2020.

Le nouveau statut du travailleur associatif, en vigueur depuis ce 1^{er} janvier 2021, a connu des débuts laborieux au travers d'une loi « provisoire » votée dans l'urgence, le 24 décembre 2020. Le site de l'ONSS n'était pas opérationnel et de nombreuses incertitudes subsistaient au niveau pratique. Parmi celles-ci, une certaine confusion par rapport au doublement du plafond mensuel des indemnités tel qu'il existait précédemment pour les fonctions sportives

(moniteurs, coaches, arbitre, etc). Le gouvernement a finalement approuvé un projet d'Arrêté Royal permettant le doublement du plafond mensuel, mais uniquement pour le 3^{ème} trimestre 2021. Concrètement, il sera donc possible d'indemniser les travailleurs associatifs à hauteur de 1065€/mois (au lieu de 532,506€) durant les mois de juillet, août et septembre. Précisons que le plafond annuel, lui, reste fixé à 6390€/an.

La LBFA poursuit l'intégration progressive de la discipline « trail ». Depuis 2013, les Championnats de trail classique et d'ultra trail sont organisés. Espérons également que le programme informatique BE TRAIL favorisera encore l'essor de cette discipline.

L'intégration de la marche nordique se poursuit également. Cette discipline s'intègre petit à petit dans nos différentes actions : formations, calendriers, site, de la manière la plus dynamique possible.

N'oublions pas non plus la part prise par la LBFA dans le travail à effectuer pour la Fédération nationale tant au niveau de la tenue des réunions que dans l'organisation des divers évènements notamment les Championnats de Belgique TC et les Spikes d'or. Rappelons cependant que la LRBA bénéficie à nouveau d'un employé depuis le 30 août 2019.

Cette année 2020 a été particulièrement difficile à vivre pour toutes les instances de la LBFA. Les athlètes, les entraîneurs, les officiels, les dirigeants ont été touchés très durement dans leurs activités quotidiennes, dans leur épanouissement physique et moral. Les cercles, en tant qu'entité, ont également été durement touchés.

Plusieurs actions ont été mises en place comme l'action « challenge des 1000 bornes, je m'bouge pour mon club ou encore le fonds d'urgence de la Fédération Wallonie-Bruxelles mis en place par l'ADEPS. La LBFA a également apporté une aide financière à ses cercles en cette année particulièrement difficile.

Soyez convaincus, Mesdames, Messieurs, que le Président et les membres du Comité Directeur, que je remercie, sont pleinement conscients des efforts que vous déployez à longueur de saisons et des efforts tous particuliers que vous avez dus prodiguer en cette année 2020 marquée du sceau du covid. Ils mettent tout en œuvre eu prix de décisions et d'arbitrage difficiles pour vous apporter toute l'aide et l'encadrement auxquelles vous pouvez légitimement prétendre dans la limite des moyens humains, sportifs et financiers dont la LBFA dispose.

Soulignons encore les bonnes prestations de nos athlètes tant au niveau international que national et ce malgré les différents contraintes dues à cette pandémie. Je cède la parole à Frédéric Kimmlingen notre Directeur Technique pour la partie technico-sportive de ce rapport, il reviendra certainement en détail sur celles-ci.

Merci de votre attention.

Rapport sportif (Frédéric Kimmlingen – Directeur Technique)

Bilan sportif de l'année 2020

Bien que fortement impactés par la crise sanitaire liée au COVID-19, les résultats sportifs et la formation des entraîneurs sont les deux points qui seront abordés dans ce bilan de l'année 2020.

Les résultats sportifs :

Pour rappel, la LBFA bénéficie d'un subside destiné au Haut Niveau. Ce subside est octroyé en fonction d'un Plan Programme élaboré en début d'Olympiade. Ce Plan Programme est analysé par l'ADEPS et ensuite présenté au Ministre pour décision finale.

Les axes de notre politique sportive sont examinés et mis en parallèle avec les résultats obtenus. Au terme de l'Olympiade, une évaluation finale sera réalisée.

Les aides du Plan Programme sont destinées aux athlètes qui ont les statuts de Sportif de Haut Niveau (17 SHN) dont 2 Be Gold, Espoir Sportif (23 ES) dont 6 Be Gold et Jeune Talent (20 JT). Si, par rapport à 2019, l'on note un maintien du nombre d'athlètes sous statut SHN, le nombre d'athlètes sous statuts ES et JT a largement augmenté, les ES passant de 14 à 23 athlètes et les JT de 10 à 20 athlètes. Même tendance pour le projet BE GOLD avec 8 athlètes bénéficiant du suivi, pour 6 en 2019.

Certains athlètes bénéficient d'un contrat d'emploi. En 2020, le volume d'emploi était de 18 unités. Ce sont des contrats Rosetta ou APE en Wallonie, ACS à Bruxelles ou encore de Sportif d'Elite à la Défense (SED). La LBFA figure parmi les grands bénéficiaires, comparativement aux autres fédérations.

De manière générale, les résultats du Haut Niveau sont excellents. La LBFA est en phase avec les objectifs ambitieux qu'elle s'est fixés à travers son Plan Programme. Sur le plan international, Koen Naert se classe 73ème des seuls championnats internationaux organisés en 2020, à savoir les championnats du monde de semi-marathon de Gdynia (POL), le 17 octobre.

Un des points positifs de cette année 2020 est certainement l'organisation de nombreuses compétitions dans le Hall Indoor de Louvain-la-Neuve avec, notamment, les premiers championnats provinciaux indoor, qui furent une réussite, tant sur le plan de la participation que des performances réalisées.

Malheureusement, après un hiver qui pouvait nous laisser espérer de belles choses pour la saison estivale, le COVID-19 en a décidé autrement et les compétitions ont été suspendues de mi-mars à fin juillet.

La reprise des compétitions au mois d'août a été accueillie comme un soulagement et nous a permis, fort heureusement, d'organiser les championnats de Belgique Toutes Catégories au Stade Roi Baudouin.

Ces derniers sont toujours très prisés par nos meilleurs athlètes. Trois athlètes francophones ont profité de ces championnats pour s'illustrer en améliorant 2 records nationaux et 1 francophone.

Un autre critère pour évaluer la bonne santé de notre ligue est le nombre de records battus. Et, sur ce point, l'année 2020, malgré les circonstances si particulières, nous a donné satisfaction.

En effet, en indoor, pas moins de 20 records LBFA ont été battus, dont 6 de Belgique et, en outdoor, 8 records LBFA et 6 de Belgique.

Je profite de ce rapport pour remercier les instances pour le soutien qu'elles nous apportent : la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Région Bruxelloise et le projet Be Gold.

La formation :

Au niveau du personnel, Thibaut Duval, coordonnateur des formations, est en charge du suivi de ce secteur. Le secrétariat étant toujours assuré par Frédérique Deroubaix.

En 2020, 12 candidats ont réussi la formation « animateur marche nordique » tandis que 8 candidats réussissent la formation « initiateur marche nordique » et 1 la formation « entraîneur 1/2 fond ».

Ce bilan est malheureusement très éloigné de celui des années antérieures, la majorité des formations prévues ayant dû être annulées en raison de la crise sanitaire.

Le GEFA, l'association des entraîneurs, comptait 220 membres. Celui-ci assure la formation continuée mais, là encore, les conférences / colloques programmés ont été reportés cette année.

Le GEFA a conclu un accord avec l'association des entraîneurs français qui se concrétise par un abonnement collectif à la prestigieuse revue française que reçoivent nos membres dans le cadre de leur cotisation. Les membres du GEFA reçoivent également la revue Zatopek ainsi qu'une carte d'entrée pour les compétitions.

Afin de soutenir les cercles au niveau de la formation de leurs entraîneurs, la LBFA a mis en place un incitant financier sous forme de subsides. L'opération a été maintenue en 2021.

Pour conclure, ce bilan est aussi le vôtre et je voudrais profiter de l'occasion pour vous remercier pour le travail énorme réalisé dans le cadre de vos différentes fonctions, dans un contexte particulièrement compliqué.

E. Rapport des vérificateurs aux comptes (Jacques Severs - vérificateur aux comptes) ;

François Maingain, vérificateur aux comptes, donne lecture du rapport :

Mandatés par la dernière Assemblée générale, Jacques Severs et moi-même, nous sommes présentés en date du 29 mars 2021 au siège de la L.B.F.A., afin de procéder à la vérification de la comptabilité.

Nous y avons rencontré le Président, Thomas Lefebvre, le Trésorier général, Tony Jolet et la responsable des finances, Madame Evelyne Larose. Toutes les questions ont pu être posées au préalable et le jour même.

Nous avons été renseignés et documentés sur toutes les questions posées.

Les chiffres demandés ont été fournis ainsi que toutes les explications y afférentes.

Les justificatifs souhaités nous ont été remis sans la moindre réticence et toujours d'après les originaux.

La tenue de la comptabilité est établie en fonction d'éléments qui correspondent à la réalité, ce qui permet des recoupements aisés.

Cette façon de procéder nous permet de conclure à la parfaite tenue de la comptabilité présentant une image fidèle de la situation financière de la L.B.F.A.

Nous nous permettons donc de proposer à l'Assemblée générale, d'adopter le bilan du dernier exercice, tel qu'il nous a été présenté. ».

F. Rapport du Trésorier Général (Antoine Jolet – Trésorier Général) ;

Mesdames, Messieurs,

Vous trouverez en annexe les différents documents relatifs à l'exercice comptable 2020. Les résultats dégagés durant cet exercice restent en ligne avec notre politique. En effet, l'exercice se clôture avec un boni de 73.630 euros.

Comme décidé lors de la dernière Assemblée Générale, un montant de 800.000 euros a été bloqué. Ce fonds ne pourra être dépensé que moyennant l'accord de l'AG.

De ce fait, les Fonds propres s'élèvent à un peu plus de 870.000 euros.

L'amélioration du système informatique, l'enregistrement tant attendu des résultats de nos athlètes dans une base de données accessible à tous, l'incertitude quant aux montants des subsides, l'absence de garanties du maintien de notre siège social actuel justifient la nécessité de se doter de fonds propres importants.

L'année 2020 restera marquée par la pandémie du ou de la COVID-19 qui a impacté lourdement nos cercles. (fermetures des buvettes, annulations des meetings, augmentations de certaines charges liées aux prescriptions sanitaires, diminution des effectifs chez certains, etc).

La LBFA a dans ce cadre décidé d'aider ses cercles en affectant une somme de 130.000 euros (soit un montant fixe de 1250 euros et une partie variable de 5 euros par athlète dossardé).

Parallèlement, compte tenu des résultats honorables de cette année, le Comité directeur, sur proposition de la Commission des finances suggère, à l'instar de l'année passée de maintenir la gratuité des championnats de notre Ligue.

Avant de conclure, je voudrais remercier les membres de la Commission des finances pour leur collaboration mais aussi Madame Evelyne Larose, qui m'a permis trouver rapidement mes marques dans cette nouvelle fonction et pour tout le travail accompli.

G. Discussion et approbation du bilan et des comptes de résultats de l'exercice écoulé ;

Il est procédé au vote. Le bilan 2020, les comptes annuels LBFA sont approuvés à l'unanimité, tout comme le tableau des comptes annuels ADEPS.

Question de Daniel Brocsko (ACBB). S'interroge concernant le litige « Borlee ». Le Président ne va pas s'étendre sur cette question qui n'est pas à l'ordre du jour. Comme évoqué dans la presse, les Borlee ont porté plainte devant de le Tribunal de l'entreprise francophone de Bruxelles. Cette affaire porte sur le statut juridique des primes des championnats internationaux.

H. Discussion et approbation du budget de l'exercice nouveau ;

Comme de coutume, le budget a été élaboré avec prudence.

S'agissant d'estimation, les dépenses ont été évaluées dans la fourchette haute de l'estimation, et les produits dans la basse.

Le budget prévoit de dégager un boni d'un peu plus de 18.000 euros.

Comme déjà évoqué, par mesure de prudence, il tient compte de la gratuité des championnats LBFA, il prévoit une intervention envers la LRBA de l'ordre de 20.000 euros ainsi qu'un montant d'environ 45.000 euros pour la formation et l'encadrement.

Il est procédé au vote. Le projet de budget est approuvé à l'unanimité.

Question de M. Alain Decors (RFCL). Un montant a-t-il été provisionné pour le litige « Borlée ». Non, c'est intervenu après l'élaboration du budget.

I. Nomination des nouveaux vérificateurs aux comptes ;

Décharge est donnée à l'unanimité aux vérificateurs aux comptes.

Les anciens vérificateurs aux comptes sont à nouveau candidats. Cependant, deux nouveaux candidats se présentent et sont approuvés par l'Assemblée : Adam Driessens (WS), David Van Vlaenderen (DACM)

J. Présentation des conventions, protocoles ou accords conclus sur le plan sportif : néant

K. Décharge des administrateurs pour l'exercice écoulé ;

Décharge est donnée à l'unanimité aux membres du Comité Directeur.

L. Questions écrites posées dans les délais repris au R.O.I. : néant